



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

1/ Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 avril 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (clect) du 1^{er} avril 2025.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qu'est la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

Ainsi, la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1^{er} avril dernier, pour étudier, notamment, le transfert de charges nettes lié au transfert du stade de football d'Eygliers depuis le 19 septembre 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Modification de la durée de la convention de participation pour le risque de prévoyance.

Madame le Maire indique qu'en date du 7 mars 2023 la commune a décidé de son adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance. Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026.

Autorise le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Convention avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers.

Madame le Maire indique que la commune de Moline en Queyras a obtenu la dénomination « commune touristique » par arrêté préfectoral du 18 octobre 2023. Le code de la construction et de l'habitation stipule : « Art. L. 301-4-1.-Toute commune ayant reçu la dénomination de “ commune touristique ” en application des articles L. 133-11, L. 133-12 et L. 151-3 du code du tourisme conclut avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Cette convention fixe les objectifs et les moyens que la commune de Moline en Queyras s'engage à mettre en œuvre dans un délai de 3 ans pour répondre aux besoins. La convention décline les actions pour les 3 années à venir à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée pour le service technique.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent technique pour une durée de 4 mois à temps plein.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Recrutement d'agents non titulaires en contrat à durée déterminée pour la piste de luge.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins du service l'autorisent à recruter deux à trois agents non titulaires pour occuper les postes d'Agents d'exploitation de la piste de luge pour la saison d'été 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Souscription de parts auprès de la SCIC Ener'Guil.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en 2015 la commune a voté son adhésion à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Ener'Guil et souscrit 10 parts au prix unitaire de 50 € soit un total de 500 €. La SCIC Ener'Guil a déjà équipé plusieurs toitures en panneaux solaires au sein du territoire et envisage de poursuivre cette démarche, elle a donc besoin de soutiens financiers, c'est la raison pour laquelle la commune a été sollicitée pour souscrire des parts supplémentaires.

Le conseil municipal n'envisage pas de participer davantage à la société SCIC et propose de se rapprocher de la communauté de communes du Guillestrois Queyras.

Le conseil municipal, à 3 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

REJETTE la souscription de parts supplémentaires au sein de la société SCIC Energuil.

8/ Demande de subvention pour travaux de mise en sécurité d'un bâtiment scolaire.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dans un contexte de service à la scolarité, il s'agit d'offrir aux enfants un environnement de qualité qui s'inscrit dans un cadre pédagogique. La mise en sécurité du bâtiment scolaire permettra de proposer un service public optimal.

La pièce maîtresse du projet demeure la mise en sécurité du bâtiment avec des travaux :

- Analyse des matériaux existants et désamiantage
- Changement des menuiseries pour un gain énergétique
- Changement du carrelage pour la sécurité des enfants

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise en Sécurité	41 048.21 €	Département des Hautes - Alpes 50%	20 254.10 €
		Autofinancement 50%	20 524.11 €
TOTAL	4 1 048.21 €	TOTAL	41 048.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de solliciter, dans le cadre des travaux du bâtiment scolaire, l'aide des financeurs ci- dessus pour un montant de 41 048.21 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité.

9/ Décision modificative Luge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000.00
	Total	2 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	2 000.00
	Total	2 000.00

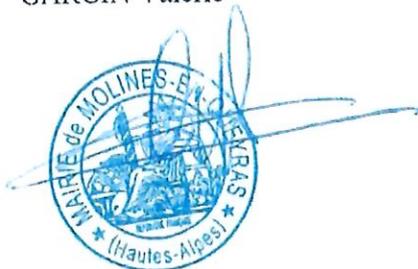
Vote : Pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- La version finale de la charte du parc a été votée par le Comité Syndical du Parc.
- Mise en place en cours d'une géolocalisation des troupeaux pour une meilleure cohabitation des utilisateurs de la montagne.
- Reprise cette semaine des travaux forestiers à Gaudissard.
- Commande de bancs en cours pour installation avant la saison estivale dans toute la commune.
- Arrêt de car à Molines Station : discussion sur l'aménagement proposé par la Région.
- Les travaux de réfection des réseaux AEP de ce printemps à Fontgillarde ont fait la jonction avec ceux effectués à l'automne et se terminent bientôt. Le Refuge Agnel est ouvert et la route du Col Agnel ouvrira le 20 juin 2025.
- Rencontre proposée par le SMITOMGA pour faire un point sur les sites de compostage.

Fin de la séance à 10h

Le Maire
GARCIN Valérie



Le Secrétaire
GARCIN Michel